

MAIRIE
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL****Nombre de conseillers :**

En exercice..... 15

Quorum..... 8

Présents..... 10

Votants..... 14

Excusés..... 1

Procurations..... 4

Date de la convocation : 19/05/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le 23 mai à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire****PRÉSENTS :** Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, REFREGERS Claude, VIDAL Claude, VIDAL Didier.**PROCURATIONS :** Monsieur Michel VERGUES a donné procuration à Madame Rolande COBO, Monsieur Damien QUATREFAGES a donné procuration à Monsieur Jean-Luc DRIGOUT, Monsieur Daniel VIALA a donné procuration à Monsieur Didier VIDAL, Madame Aurélie MASSON a donné procuration à Monsieur Claude VIDAL.**ABSENTS EXCUSÉS :** Monsieur Allan ASSIÉ**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.**SEANCE N° 4****DELIBERATION N° 4****BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT :****DECISION MODIFICATIVE N°1**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu le budget primitif 2025 du budget annexe de l'assainissement,

Au vu des écritures non prévues au budget primitif, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2025 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2158-3001 : CONSULTATION MARCHÉ MO ASS	7 000.00 €			
D 2158-3003 : STATION EPURATION REFREGIES		15 000.00 €		
D 2158-3013 : Divers	8 000.00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	15 000.00 €	15 000.00 €		
Total	15 000.00 €	15 000.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 14 voix pour

- **D'AUTORISER** la décision modificative présentée par Monsieur le Maire*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé**Le secrétaire de séance**Jean-Luc DRIGOUT**Acte rendu exécutoire*

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 26 MAI 2025

- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 26 MAI 2025*Le Maire**Claude VIDAL*

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.